



# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Ensemble relevons le défi !*

*Ce document contient la transcription textuelle d'une vidéo du MOOC UVED « Objectifs de développement durable ». Ce n'est donc pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots, l'articulation des idées et l'absence de chapitrage sont propres aux interventions orales des auteurs.*

## *Des outils pour accompagner la transition des villes et des territoires*

**Amandine Crambes,**

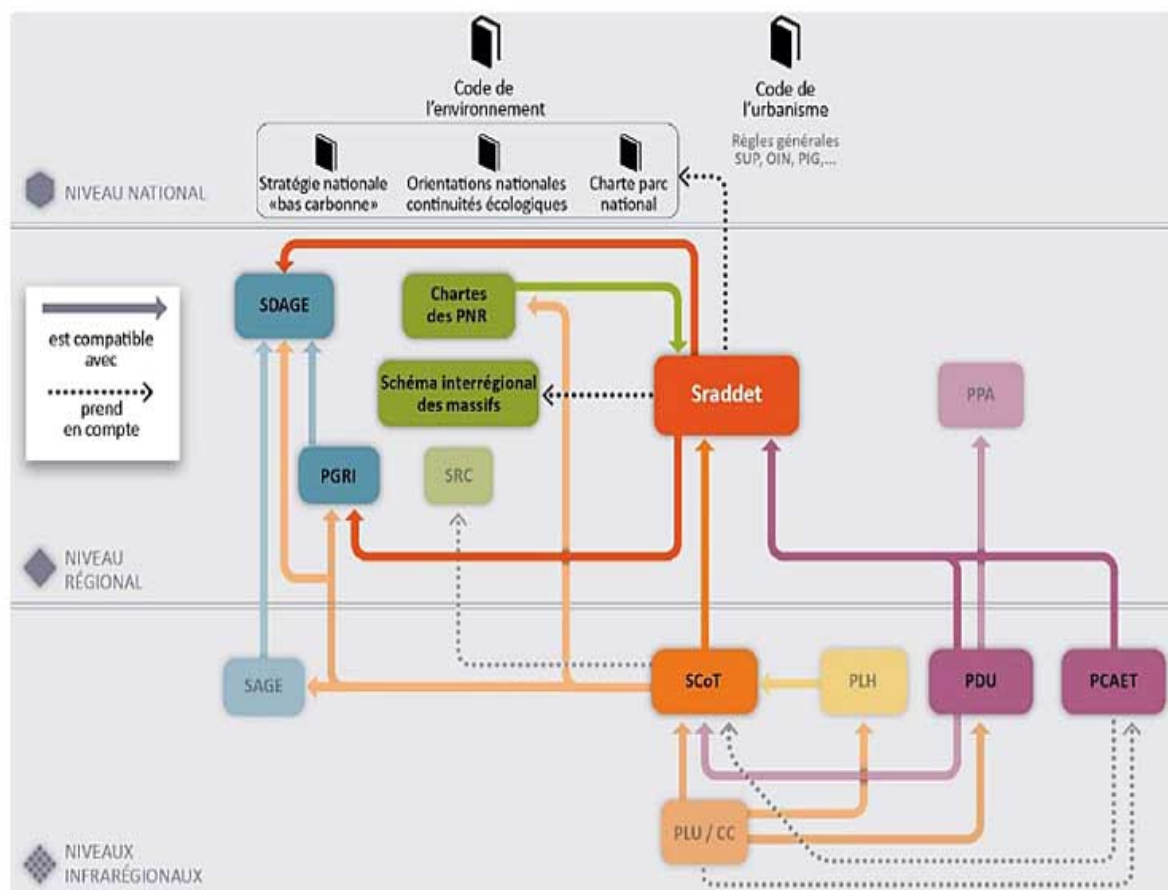
*Ingénieure urbaniste à l'ADEME*

L'intégration des ODD, des Objectifs de Développement Durable, dans la ville et les territoires, est essentielle. C'est essentiel, car, aujourd'hui, 50 % de la population mondiale vit dans des zones urbaines ou dans des villes. On estime qu'en 2030 voire 2050, on sera entre 60 % et 70 % de la population mondiale. Donc ce sont de grosses concentrations, ce qui veut dire que ce sera aussi des grosses concentrations de nuisances et de problèmes pour l'environnement et pour les populations. On se retrouve dans la ville avec des problèmes de pollution, des problèmes de santé, des problèmes de ressources, mais également des problèmes de sécurité, d'inégalité et des problèmes sociaux. C'est pour ça qu'il est nécessaire de réfléchir et de penser les villes et les territoires différemment, pour les rendre plus durables, et pour cela, de s'appuyer sur les ODD. Les villes et les territoires sont également les espaces dans lesquels on aura la possibilité de croiser les ODD et de les rendre transversaux. C'est aussi sur ces lieux-là, où un certain nombre d'acteurs pourront agir et les gouvernances seront différentes.

On a besoin d'avoir des gouvernances partagées, des gouvernances croisées, à la fois entre les États, les acteurs économiques, mais aussi les élus locaux et la population. D'ailleurs, les élus locaux et les collectivités territoriales sont des acteurs indispensables à la mise en œuvre des ODD, dans le concret, dans les territoires. C'est eux qui décident sur leurs choix de planification ou d'aménagement ou leurs stratégies de développement local. C'est grâce à ça

qu'on pourra mettre en œuvre un certain nombre d'ODD transversaux comme les questions sur la santé, sur les énergies, sur la lutte contre le changement climatique, les infrastructures, avec bien sûr sans oublier la question de la biodiversité, de l'eau ou de l'approvisionnement en ressources alimentaires.

Pour cela, les collectivités territoriales ont un certain nombre d'outils, et notamment des outils de planification. La planification territoriale se définit comme un outil permettant justement d'atteindre les Objectifs de Développement Durable. Et pour cela, elle nous aide à formuler une vision du territoire à moyen et long terme, tout en cherchant à rationaliser les infrastructures et les ressources. On a un certain nombre d'outils, en France notamment, qui s'appellent des documents de planification. Donc on peut retrouver, au niveau local des PLU — les Plans locaux d'urbanisme — ; au niveau intercommunal, les SCOT — les Schémas de cohérence territoriaux — ; ou plus largement les SRADDET, aux niveaux régionaux.



Ça, c'est les outils au niveau du territoire français, mais d'autres pays ont également des outils de planification pour les aider à tendre vers des territoires plus durables. C'est notamment le cas de la Colombie, qui dispose de toute une série d'instruments qui vont du niveau national au niveau local. Il est important de noter qu'en Colombie, il y a une grande autonomie administrative et financière des municipalités dans la gestion des politiques de planification et de développement. Et c'est ce qui leur permet, tout en répondant au plan national de développement au niveau de l'État, de mettre en œuvre un certain nombre d'objectifs et

d'enjeux au niveau territorial dans la planification. C'est là-dedans justement que va s'inscrire un certain nombre d'ODD. Et en Colombie, ils travaillent énormément sur la question de la préservation des ressources, mais aussi sur la lutte contre les inégalités et l'emploi.

On a également, au Bénin, où l'aménagement et l'urbanisme relèvent de la compétence partagée entre l'Etat et les communes. Donc pour cela, ils sont équipés à la fois d'un code d'aménagement et d'urbanisme et de deux documents principaux qui sont les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, puis les plans directeurs d'urbanisme. Donc ces deux documents permettent aux collectivités territoriales de définir des visions, des orientations et de s'appuyer sur des objectifs stratégiques et notamment les objectifs de développement durable dont on a parlé précédemment.

Tout ceci se fait bien évidemment avec une gouvernance partagée et en associant la population et les citoyens, puisque, sans ça, on sera dans l'incapacité de mettre en œuvre les ODD sur les territoires et les villes.

Il y a des outils également qui existent pour pousser certains ODD dans la planification et notamment en ce qui nous concerne au niveau de l'ADEME, c'est tout ce qui est les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique. Pour cela, en France, on a deux outils que l'on propose, c'est notamment Climat Pratic, un outil qui permet d'aider au pilotage et à la définition des démarches liées au climat et de permettre l'élaboration et la mise en place de politiques Climat-Air-Énergie ou de PCAET. Vraiment, ça aide à mettre des actions et à rendre opérationnelle cette ODD 13. On a aussi Cit'ergie, qui est un outil pour faire vivre des politiques transversales des communes et des intercommunalités et qui propose un label sur trois niveaux pour récompenser quatre ans de processus et d'engagement, de mise en œuvre d'actions de qualité dans les politiques énergétiques et climatiques. C'est vraiment un outil primordial pour les collectivités, pour la lutte contre le changement climatique. Et le label Cit'ergie vérifie et propose également de suivre l'engagement des collectivités dans la Convention des Maires. La Convention des Maires, c'est une initiative internationale qui converge justement vers l'Agenda 2030 pour le développement durable et qui permet de réaffirmer la mise en œuvre des ODD au niveau mondial sur les territoires et les villes. La Convention des Maires, c'est une association qui pousse les questions climatiques et énergétiques au niveau mondial dans les villes qui s'engagent volontairement à mettre en place des actions. On voit notamment le cas de la Convention des Maires pour l'Afrique Subsaharienne, où ils ont décidé d'adapter les ODD au contexte africain, notamment en poussant les questions de changements climatiques, d'accès à l'énergie, de santé et de bien-être et de villes résilientes. La Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne soutient 13 villes qui sont pilotes et qui poussent les ODD dans la planification. L'ADEME est d'ailleurs un partenaire des organismes pour améliorer la prise en compte dans la planification.

Pour décliner ces questions stratégiques dans l'opérationnel et dans l'aménagement urbain, on a aussi un certain nombre d'outils qui nous permettent de prendre en compte un certain

nombre d'ODD. Il faut se rappeler que l'aménagement urbain durable, c'est vraiment un moyen pour améliorer la qualité de vie et réduire les inégalités et aussi les risques dans la ville et pour les populations. Les villes durables doivent s'appuyer sur ces aménagements de villes durables. Et pour cela, je vais vous détailler trois outils au niveau français, notamment le premier, l'AEU2, qui est l'approche environnementale de l'urbanisme et qui est un outil développé par l'ADEME. C'est un outil d'aide à la décision politique et stratégique pour les choix d'aménagement et de planification. Là, plutôt sur l'aménagement, ça va nous permettre de prendre en compte un certain nombre d'ODD et surtout toutes les questions environnementales et économiques.

On a aussi l'outil de la certification HQE Aménagement. Ça va nous permettre, une fois les quartiers ou les bâtiments sortis, de voir si tout a bien été pris en compte et notamment sur les questions énergétiques et de ressources. Enfin, on a la démarche Eco Quartier, qui est une démarche nationale, qui vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir ou de construire de gérer la ville. Cette démarche Eco Quartier concerne absolument tout type de projet, à la fois du renouvellement urbain, mais aussi du neuf, également sur du rural ou sur de la grande densité urbaine.

La démarche Eco Quartier est un engagement et aussi une labellisation sur une vingtaine d'engagements. Et ce qui est intéressant, c'est que c'est une démarche qui est complètement transposable à n'importe quel contexte et n'importe quel pays. C'est pour ça qu'on a aussi des exemples d'écoquartiers ailleurs dans le monde, et notamment on le voit en Chine, avec l'écoquartier de Wuhan, où il y a eu une grosse prise en compte de la conception de la gestion de l'eau et des ressources dans la conception du quartier et également des économies d'énergie.



On a encore l'exemple de Santiago de Cali, en Colombie, où il y a vraiment une volonté municipale de pousser un certain nombre d'"Eco Barrios", des écoquartiers, avec l'enjeu économique et de développement de marchés verts ou de marchés locaux.



Pour conclure, on voit bien l'importance de travailler et d'inscrire les ODD dans les villes et dans les territoires. Déjà dans la planification, mais aussi dans les choix d'aménagement. Tout simplement puisque c'est dans ces villes-là où l'on va toucher le plus grand nombre de la population mondiale. Et c'est là aussi où on va pouvoir mettre en œuvre une certaine transversalité entre les ODD et travailler sur les questions de gouvernance et d'inclusion de l'ensemble des parties prenantes de la construction de la ville et des territoires durables.